



Monastir le 13 septembre 2024

Critères de Validation du CES de Microbiologie

La validation du CES comprend

- **Epreuve écrite : Validation de chaque module séparément par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.**
- **Epreuve orale : Validation de l'EPOS par une note supérieure ou égale à 10/20**

Le CES doit être validé au cours des **deux années** qui suivent la première inscription.

- Le quota d'absences autorisées est fixé à 30%.

Le résident **est autorisé à passer l'épreuve orale** lorsque :

- Les 3 modules sont validés
- Le **stage en microbiologie** est validé ou **en cours de validation à la date d'inscription au CES.**

Pr. Asma GHARIANI

Coordinatrice de l'EPU

MCA Lamia TILOUCH

CO-Coordinatrice de l'EPU